

Forte hausse prévue des tarifs de l'électricité après la présidentielle

19 avril 2011

Le gouvernement a fixé le prix de l'électricité d'origine nucléaire qu'EDF va vendre à ses concurrents, à partir de juillet 2012



Le gouvernement a annoncé hier que le prix de l'électricité nucléaire qu'EDF va devoir vendre à ses concurrents sera fixé à 40 € le mégawattheure (MWh) à partir du 1er juillet 2012, puis passera à 42 € au 1er janvier 2012, soit le niveau réclamé par l'électricien depuis des mois.

« Il s'agit de sécuriser l'approvisionnement des Français et de conforter EDF qui est une entreprise majeure pour notre électricité, et de tenir compte pour l'avenir par précaution des travaux qu'EDF pourrait être amené à engager après la catastrophe de Fukushima et après l'audit de nos centrales nucléaires », a expliqué hier, sur [Europe 1](#), Éric Besson, ministre de l'industrie, pour justifier ce prix.

Selon lui, l'arbitrage a été fait ce week-end à l'Élysée par le président de la République Nicolas Sarkozy et le premier ministre François Fillon.

L'obligation faite à EDF de céder environ un quart de sa production nucléaire à ses concurrents figure dans la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), votée en novembre.

Une victoire pour EDF

Imposée par la Commission européenne, elle vise à introduire plus de concurrence sur le marché français, où EDF reste encore très dominant, en permettant à d'autres opérateurs, comme GDF Suez, Poweo ou Direct Énergie de bénéficier des mêmes sources d'approvisionnement.

Il s'agit d'une victoire pour EDF, qui bataillait ferme depuis des mois pour que ce prix de cet « accès réglementé à l'énergie nucléaire historique » (Arenh) soit fixé à ce niveau-là. Hier, l'action d'EDF figurait d'ailleurs parmi les plus fortes hausses du CAC 40.

« En dessous de 42 €, on spolie l'entreprise, ce serait du pillage », n'avait pas hésité à dire l'an dernier le patron EDF, Henri Proglio, devant les députés. Les opérateurs concurrents plaidaient, quant à eux, pour un prix de l'Arenh compris entre 35 et 39 €.

Au-delà, expliquaient-ils, il ne pourrait pas y avoir de concurrence, brandissant même la menace d'un recours devant la justice européenne, s'ils n'obtenaient pas satisfaction.

Hier, GDF Suez affirmait ainsi « regretter » la décision du gouvernement et étudier les « voies possibles pour remédier à l'étroitesse de l'ouverture du marché à court terme », n'excluant pas un recours en justice.

Le prix du nucléaire en augmentation après le drame japonais

Mais chez les petits opérateurs, le ton est plus mesuré. « Il ne faut pas se focaliser sur le prix, car d'autres critères techniques tout aussi important vont entrer en jeu, comme le rythme des volumes mis sur le marché par EDF au cours de l'année, voire même à l'intérieur d'une journée », affirme Fabien Choné, directeur général délégué de Direct Énergie et président de l'Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (Anode). Ces précisions devraient être publiées assez rapidement, au Journal officiel.

De fait, la plupart des opérateurs reconnaissent ainsi implicitement que le prix du nucléaire civil va nécessairement augmenter après le drame japonais.

« Les prix des tarifs réglementés, actuellement à 34 € le MWh, n'intègre pas tous les coûts du nucléaire, qu'il faudra bien prendre en compte, comme l'allongement de la durée de vie des centrales et les nouveaux dispositifs de sûreté qui vont devoir être mis en place », souligne Fabien Choné, en rappelant toutefois que les coûts de production ne représentent qu'environ un tiers du prix de l'électricité.

Les dirigeants d'EDF seront ainsi auditionnés demain par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), pour tirer les premières conclusions des mesures qui devront être prises en France après l'accident de la centrale de Fukushima.

EDF investit dans le gaz

La modernisation des réseaux de distribution, après des années de sous-investissement, va aussi contribuer à l'augmentation des factures. Dès l'an dernier, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) avait ainsi estimé que les tarifs pour les particuliers devraient être augmentés de 25 à 30 % d'ici à 2015, avec un prix de l'Arenh fixé à 42 € le MWh.

L'article 13 de la loi NOME stipule en effet que, dans les cinq ans, les prix réglementés s'alignent sur celui de l'accès au nucléaire historique. Le gouvernement a néanmoins choisi de reporter les hausses en juillet 2012, après l'élection présidentielle.

En attendant, il y a peu de chances que la concurrence se développe en France dans l'électricité. « Paris prend le risque de se mettre fortement à dos la Commission européenne sur ce sujet, car aux conditions qui viennent d'être fixées, la concurrence a peu de chances de se développer sur le marché de l'électricité », souligne Jean-Marie Chevalier, professeur à l'université Paris Dauphine.

En revanche, EDF pourrait être tenté de profiter de la baisse des cours pour attaquer la position dominante de GDF-Suez dans le gaz.

Selon [La Voix du Nord](#), le groupe a décidé de réaliser son projet de terminal méthanier à Dunkerque, annoncé fin 2006 et jusqu'alors maintes fois reporté, même si le gouvernement avait présenté cet investissement comme l'une des compensations à la fermeture de la raffinerie Total, à quelques kilomètres de là. Le projet devrait représenter plus de 20 % de la demande gazière française.

JEAN-CLAUDE BOURBON